

CHAPITRE XXI.

Caractère guerrier des villes flamandes. — Leurs milices. — Charles le Téméraire à Gand. — Indépendance des populations au XII^e siècle. — Anciennes institutions communales à Bruges. — Les métiers de cette ville au XIII^e siècle. — Luites intestines. — Animosité entre les grands et les petits. — Victoire du peuple à la bataille de Courtrai. — Son effet moral et politique. — Guillaume de Saffinghen. — Guerre du peuple contre les nobles et les riches. — Il succombe enfin à la bataille de Cassel. — Premières institutions communales à Gand. — Prépondérance des grands bourgeois dans cette ville. — Domination des XXXIX. — Réorganisation de la commune après la victoire de Courtrai. — Son esprit. — Ses résultats. — Nouvelle lutte entre la ville et le comte en 1357. — Jacques Van Artevelde. — Il ramène les tisserands bannis et fait triompher les métiers. — L'organisation communale reprend sa forme populaire. — Système de gouvernement fédéral, sous la direction des grandes villes. — Ses inconvénients. — Mort de Van Artevelde et chute du parti démocratique. — Les métiers conservent la prépondérance dans la commune.

Les communes flamandes partageaient avec les cités liégeoises le privilège antique d'une forte organisation militaire. Une ordonnance de 1296, précieuse surtout pour l'histoire de Bruges, déclare que tout habitant qui possédait moins de trois cents livres ne marchait pas à la guerre comme *poorter*, mais comme *esclave du métier* dont il était membre (1). Les autres servaient à cheval et en équipage de gentilshommes.

Si l'on évalue d'après le prix du blé les trois cents livres de capital de ces cavaliers bourgeois, elles valaient environ douze cents

(1) *Soe wat manne die ghegoedt is boven CCC. lib. die sal moeten waren als poorter, ende niet ALS SLAVE VAN SINEN AMBOCHTE.* (Rôle tiré des archives de Bruges, communiqué par M. l'archiviste Bogaert.)



MEMORIE B. DEL.

M. H. COENEN DEL.

JACQUES VAN ARTEVELDE HARANGUANT LES GANTOIS.

hectolitres de seigle, et représenteraient à peu près dix-huit mille francs de notre époque (1). En portant à mille le nombre d'habitants qui dans les plus grandes villes possédaient un pareil capital, on serait probablement au-dessus de la vérité. Tout le reste formait donc l'infanterie des métiers que nous voyons quelquefois marcher au nombre de six mille combattants à Gand et à Bruges, et qui s'y élevait peut-être en totalité au double de ce chiffre.

Mais ce n'était encore là que l'armée bourgeoise proprement dite : les campagnes environnantes venaient la grossir de leurs contingents de fantassins et de cavaliers (*land-ridders*), la bannière de chaque bourg se ralliant à celle du chef-lieu. Ainsi se formaient des corps de trente et quarante mille hommes.

Le caractère de ces populations armées avait pris une empreinte de force et de fierté qui ne devait plus se démentir. Charles le Téméraire lui-même éprouva toute leur audace, et un de ses serviteurs les plus dévoués, George Chatelain, nous le montre en péril dans une émeute où il se vit contraint de plier devant la plèbe.

« Or, était le peuple gantois sur le grand marché du Vendredi, tout cousu en fer, et à hautes bannières levées, toutes nouvellement faites, et de tous côtés affluaient gens armés vers le grand flot, à diverses cohortes, et tant croissaient et multipliaient, que c'était une horreur. Et en passant par les rues, ainsi qu'ils s'assemblaient par troupes, et qu'ils rencontraient des gens de cour, ils les rassuraient par de bonnes paroles (car c'était à leurs magistrats et non au

(1) On peut calculer de la manière suivante la richesse des diverses classes de *poorters* désignées dans l'ordonnance.

| AVOIR (<i>au minimum</i>). | 1 ^{re} classe | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e | 5 ^e |
|----------------------------------|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| En livres de Flandre | 3,000 | 2,000 | 1,000 | 500 | 300 |
| En francs actuels | 60,700 | 40,510 | 20,250 | 18,125 | 6,076 |
| En seigle | 12,000 hectolitres | 8,000 | 4,000 | 2,000 | 12,000 |
| En valeur actuelle | 180,000 francs | 120,000 | 60,000 | 30,000 | 18,000 |
| En terres (alors) | 250 hectares | 160 2/3 | 80 1/3 | 40 | 24 |
| Prix du cheval (alors) | 818 francs | 607 | 405 | 304 | 202 |

Il s'était trouvé à Bruges 87 bourgeois de la première classe, 39 de la seconde, 117 de la troisième. On ne sait pas le nombre des autres. Mais il faut remarquer que ce dénombrement ne contient pas ceux des nobles qui, tenant des fiefs du comte, lui devaient service autrement que comme bourgeois.

prince et à ses gens qu'ils en voulaient); mais « il y avait celui qui ne tremblât de peur, et n'eût voulu être à cent lieues en arrière, car oncques si horrible frayeur n'avait eue.

» Or était le duc à cheval avec ses nobles et archers, et s'en vint droit vers le marché, où étaient ces mutins, ayant le bon seigneur de Gruthuse auprès de lui pour cause du pays et du langage. Ainsi qu'il approchait et que l'on s'apercevait de sa venue, tout ce grand monde de peuple se commença à serrer et à s'affermir sur ses piques, chacun se retirant dessous sa bannière, et criant : *Sta! sta!* (halte! halte!), car ils ne savaient à quelle intention il venait vers eux, ou pour bien ou pour mal; ils voyaient ses archers venir couverts de leurs brigandines, salade en tête, et les arcs bandés, en grand nombre et en grande monstre, belles fortes gens et roides, et dont la manière de venir sur eux portait, ce leur semblait, menace. Si s'émurent en les voyant venir, et craignant la fureur du prince, ils firent entre eux un cri de guerre comme si une grande mêlée allait s'engager. »

Le Téméraire crut encore pouvoir braver leur attitude menaçante, et, résolu à s'ouvrir un chemin à travers leurs rangs, il frappa d'un petit bâton qu'il avait à la main un homme qui se trouvait sur son passage. Peu s'en fallut qu'il ne payât cette imprudence de sa vie : le battu « le porta dur », voulut riposter d'un coup de pique, et lui parla « sans révérence ». Un grand rude vilain, outrageux et fier, se fit ensuite l'avocat de tous, réclamant les libertés de Gand et ses « chastellenies ». Il fallut les contenter par douces paroles et promettre ce qu'ils voulurent.

Les libertés politiques n'étaient pas moins anciennes en Flandre que les habitudes militaires.

« Bourgeois de Bruges et vous gens des faubourgs ici présents, je vous recommande, vous souhaite et vous conseille d'accepter pour seigneur celui que le roi a choisi (1). » Telles sont les premières paroles où éclate la vieille indépendance des masses populaires.

(1) GUALBERTUS, *in vitâ Car. Boni*, c. 84.

C'était au moment où Louis le Gros amenait dans le pays un nouveau comte (1128), et toutes les villes s'étaient promis de l'accepter ou de le rejeter de concert, s'attribuant ainsi le droit de concourir à la nomination de leur souverain. A Bruges on ne voulut rien statuer sans consulter les communes d'alentour qui avaient juré de s'entendre avec la bourgeoisie. Elles envoyèrent à l'assemblée leurs hommes « les plus puissants et les meilleurs », et tous convinrent d'accepter le candidat royal ; mais dans chaque localité on lui posa des conditions qu'il promit de remplir, et lorsque plus tard il les eut violées, on le somma d'assembler les seigneurs et les plus sages du clergé et du peuple, pour juger sa conduite. « Si vous pouvez conserver encore le comté avec honneur (c'est-à-dire, si vous en êtes encore digne), vous le garderez ; mais si vous êtes ce que je vais dire, un homme sans loi et sans foi, déloyal et parjure, *quittez alors le comté et remettez-le entre nos mains, pour que nous en chargions un plus capable et plus légitime.* »

Les causes de ce mécontentement étaient surtout commerciales. « Les marchands et tous ceux qui font trafic sur la terre de Flandre se trouvent comme bloqués (par les Anglais) depuis l'avènement de ce comte (ennemi du roi d'Angleterre). On ne vit plus que de ce qu'on avait gagné autrefois (1). » Aussi la bourgeoisie apprit-elle avec joie l'arrivée d'un autre prétendant qui promit au commerce de rendre ses relations libres (*liberum transitum negociandi*). Nous la voyons déployer pour lui tant de zèle qu'à Bruges on maltraite ceux qui annoncent ses revers, et lorsque Guillaume a trouvé la mort au siège d'Alost, on n'attend pas le consentement du roi pour proclamer le règne de Philippe d'Alsace.

Qui gouverne les villes pendant cette crise ? Leurs milices sont conduites par les châtelains ; mais à Gand on se soulève contre cet officier, à Bruges on restreint ses droits (2). Les mesures politiques

(1) GUALBERTUS, c. 142 et 150. Le premier crime de Guillaume de Normandie avait été de violer les franchises de la foire de Lille.

(2) Pendant le siège et en présence du roi, les Brugeois assaillirent le nouveau châtelain et déclarèrent qu'ils ne lui reconnaîtraient jamais le droit de juger un des leurs (c. 97).

sont préparées par les plus sages bourgeois (1) et se décident en assemblée générale. On dirait la vieille constitution des tribus saxonnes avec leur *Wittenagemot* ou conseil des sages. Mais ici rien ne paraît organisé, ce plutôt la loi organique nous échappe, tant les institutions du *port* sont indépendantes de l'ordre seigneurial. Cependant l'inauguration de Thierry d'Alsace avait été précédée de conventions qui jettent un grand jour sur l'état du pays. « Les accusés se justifèrent, s'ils sont chevaliers, devant la cour du comte par jugement des barons et des hommes de fief ; sinon, par jugement des échevins de la localité. — Les barons et le peuple du pays pourront améliorer tous les droits, les jugements, les us et coutumes des gens du comté, en ce qui touche l'état du pays et son honneur (2). » Ainsi l'échevinat n'existe que comme magistrature judiciaire ; mais il y a un pouvoir politique confié au peuple : il veille à ses intérêts et modifie ses lois.

Les plus anciennes traditions sur le gouvernement municipal de Bruges répondent assez exactement à cet état de choses. De Meyer, le plus savant de nos vieux historiens, rapporte que « les Brugeois affirment avoir reçu de Baudouin à la barbe (vers l'an mil) le droit d'élire treize conseillers (*senatores*) qui se choisissent un chef appelé bourgmestre ». Il ajoute que ces conseillers étaient pris dans les neuf « membres de la ville », et ce terme est expliqué par un auteur de la même époque (Despaers), qui fait élire les cinq premiers conseillers par les *poorters*, les quatre suivants par les grands métiers, et les quatre derniers par les petits, divisés en gens du marteau, de cuir, de l'aiguille et du four. Il y a bien quelques détails obscurs dans le témoignage de cet écrivain ; mais on y distingue nettement la division générale de la classe ouvrière. Les quatre grands métiers comprenaient sans doute les tisserands et les foulons, avec lesquels il place les bouchers et les poissonniers. Les autres formaient seize ou dix-sept confréries groupées aussi en quatre corps de manière à former un

(1) *Duodecim à civibus seniores et prudentiores exirent obviam nuntio regis ad colloquium* (c. 85). *Convenient principes ac universi sapientiores in clero et populo* (c. 140).

(2) C. 153. *Libertas de statu reipublicæ et honore terre meliorandi omnia jura...*

ensemble des plus réguliers⁽¹⁾. Le manque de documents ne permet pas d'affirmer si ce système d'organisation remonte aussi haut que la tradition le disait et que sa régularité même le ferait croire : les archives de Bruges sont muettes avant le XIII^e siècle, et alors même elles ne nous laissent apercevoir qu'assez tard le chef de la véritable commune, le bourgmestre. Mais on a déjà vu cette magistrature être supprimée ailleurs dès la même époque, pour renaître plus tard tout aussi forte.

Dès 1240 l'émancipation des artisans de cette ville était si avancée, que la comtesse Marguerite crut nécessaire de décréter qu'un ouvrier ne pourrait devenir échevin qu'après avoir renoncé depuis un an et un jour au métier où il travaillait de ses mains ; mais elle indiqua en même temps la voie de réhabilitation qui lui était ouverte pour parvenir à cette magistrature de la cité : il suffisait d'obtenir son admission parmi les « marchands de la hanse », c'est-à-dire dans la vieille gilde libre⁽²⁾. Vers 1280, les règlements du tissage et des autres opérations de l'industrie drapière portent en tête la formule solennelle : « De par le seigneur du pays, les échevins, le conseil et toute la communauté de la ville »⁽³⁾. Bientôt après les bourgmestres se montrent, et c'est à la tête des métiers en révolte. Une lettre sans date de Robert, fils du comte de Gui, est adressée : « Au commun de la ville de Bruges et aux *maîtres qui les gouvernent*, et à tous ceux qui à eux se tiennent ou se voudront tenir »⁽⁴⁾. Vient ensuite un document où l'administration des bourgmestres est citée pour modèle, et nous y apprenons avec quel soin ils rendaient leurs comptes « par écrit »⁽⁵⁾. La plèbe soupçonneuse croyait toujours les échevins capables de malversations.

(1) Non seulement les quatre grands métiers répondaient aux quatre groupes des petits, mais le pays du Franc, qui formait la châtellenie de Bruges, avait aussi ses huit districts, qu'on distingue encore en 1232. C'est la même idée de symétrie qui paraît avoir fait créer à Liège d'abord douze, puis trente-deux frairies. Quant au nombre 47, cité par Despaers comme celui des petits métiers, il n'y arrive qu'en comptant pour le dix-septième les courtiers (*makelaers*), qu'on trouve à la queue des autres corporations, quoiqu'ils fussent très riches. Je ne puis croire que ce soit là une des confréries primitives, et sa place indique, je pense, sa nouveauté.

(2) WARKÖNIG, *Fl. Gesch.*, t. II, *Urk.* 54.

(3) *Bi den here van den lande, bi scepenen, bi rade ende bi al der gemeentucht van der stede.* (Dépôt des chartes de Rupelmonde, n° 562.)

(4) *Ibid.*, n° 326.

(5) WARKÖNIG, *I. c.*, *Urk.* 55.

Les mêmes mouvements éclatèrent à Ypres, où la ville était gouvernée par les échevins. On leur reprochait de ne pas rendre de comptes et de favoriser les marchands au détriment des drapiers (qui étaient là des maîtres tisserands) et de toute la classe ouvrière. Un commencement de guerre ayant éclaté entre les deux partis, le comte s'interposa comme juge, et son arrêt, qui nous reste, commence par interdire « toutes conspirations et alliances et tous *accompagnements* (la ligue des gens de métier, appelée *comaigne* à Bruxelles) : nul ne fera assemblée de plus de dix hommes, sur 60 sous d'amende au seigneur et 20 sous à la ville, et *sur les yeux à perdre* ». Tous les biens des drapiers sont forfaits, à l'occasion des troubles ; mais le comte n'en prendra que le quart par bonté. Les valets payeront une redevance de quatre sous chaque année. Quant aux teinturiers et aux bouchers, ils seront jugés ultérieurement⁽¹⁾. Telle était cependant la prépondérance que la paix et la richesse donnaient aux intérêts populaires, que très peu de temps après la sentence rigoureuse de Gui, nous voyons naître à Ypres le conseil de la commune, et grandir un magistrat qui, sous le nom d'*avoué*, avait quelque analogie avec les bourgmestres.

La population ouvrière se relevait donc avec une étrange rapidité. L'audace de ses résistances au prince et à l'échevinat ne devait pas causer moins d'inquiétude que de colère à cette haute bourgeoisie qui se voyait si souvent menacée dans ses anciens droits, bravée dans sa puissance, méconnue jusque dans ses mesures d'ordre et d'équité. La jalousie avait allumé la haine, et la haine fut si violente, que ces mêmes Flamands, autrefois si jaloux de leur indépendance nationale, commencèrent à tourner les yeux vers le roi de France, qui laissait espérer sa protection aux petits comme aux grands. C'est à cette cause qu'il faut attribuer l'indifférence des populations pour le comte Gui de Dampierre au commencement de ses guerres contre Philippe le Bel. Le roi d'Angleterre, qui était venu à Bruges avec une poignée de troupes (1298), fut effrayé de trouver les habitants

(1) *Chartes de Rupelmonde*, n° 280.

Français de cœur (1). Une crise sociale, qui se préparait, faisait oublier les aversions politiques.

Philippe le Bel put donc sans crainte confisquer le comté de Flandre après en avoir emprisonné le possesseur légitime. Les gens de métier, qui devaient le combattre avec tant d'énergie deux années plus tard, le regardaient presque comme un protecteur contre les patriciens, et s'il avait réalisé leurs espérances, ils semblaient prêts à se réjouir de son triomphe; mais dès que les officiers du roi se furent déclarés pour les grands contre les petites gens, la révolte éclata. Laissons parler à ce sujet un écrivain de l'époque :

« A l'entrée du roi de France à Gand, la commune (les métiers), ayant demandé à grands cris l'abolition d'une taxe imposée par les échevins, l'avait obtenue. A Bruges la multitude reçut défense de faire la même demande, et pour ce motif elle ne poussa aucune acclamation. Les échevins et les grands de cette ville irritèrent encore davantage ceux du commun en voulant leur faire partager les frais de la visite royale, et des troubles ayant éclaté à ce sujet, le tisserand Pierre de Koning et vingt-cinq capitaines du peuple furent emprisonnés; mais la foule força la prison et les délivra (2). Bientôt après, Jacques de Saint-Pol, gouverneur de Flandre pour le roi, irrité de l'insolence de ceux qui avaient fait ouvrir de force la prison, rassembla cinq cents hommes d'armes, et, d'accord avec le chevalier Jean de Ghistelles, vieil ennemi de la commune, ainsi qu'avec les principaux de Bruges il forma le projet de la punir. » Telle fut l'origine de la révolution de Flandre, et jusqu'alors Philippe le Bel et la domination française y étaient pour peu de chose. Il ne s'agissait encore que des vieilles discordes civiles.

Le premier combat s'engagea dans la ville même entre les grands et les petits. Les grands succombèrent, et les chroniqueurs leur imputent des projets de massacre et de trahison : si l'autre parti avait été vaincu, la même accusation aurait sans doute flétri sa

(1) *Comperit Brugenses plus inclinatos Gallicis quam sibi, vel domino suo naturali.* (WALSINGHAM, p. 487.)

(2) Le frère Mineur de Gand. (V. *Corpus chron. Flandriæ*, t. 1^{er}, p. 379 et 380.)

défaite. L'irritation était mutuelle et l'ardeur de combattre égale. Saint-Pol, qui survint après la victoire du peuple, cerna Bruges à la tête d'une armée qui se composait de seigneurs flamands et des grands des autres villes (1). Un arrangement fut conclu, par lequel de Koning et ses amis s'exilèrent et les seigneurs prirent possession de la cité. Mais à peine y furent-ils entrés qu'ils la déclarèrent déchue de tous ses privilèges, et le parlement ne voulut pas admettre les réclamations des habitants. Alors seulement toute la population se réunit au parti de la résistance, qui n'était guère composé jusque-là que des divers métiers de la draperie et de celui des bouchers qu'on trouve toujours sous le même drapeau. Le massacre de la garnison française fut le prélude de la journée de Courtrai.

La gloire des batailles d'infanterie appartenait jusqu'alors à Liège. Les armes flamandes avaient été malheureuses à Bouvines et plus encore dans la guerre de Zélande, et c'était en apparence la tentative la plus désespérée que celle de six mille ouvriers brugeois qui entreprirent la délivrance de la patrie. Leur succès inattendu, dont les causes matérielles doivent être cherchées dans leur manière de combattre, ne tint pas moins à l'énergie de leur résolution. Quinze cents Gantois tout au plus, sept cents Yprois et les métiers de Bruges représentèrent seul les grandes villes, et furent seuls aussi fermes que les gentilshommes qui étaient venus livrer un dernier combat sous la bannière du pays. Les autres troupes tinrent assez mal; mais « Dieu voulut, dit le chroniqueur, que devant des tisserands, des foulons et des plébéiens obscurs, mais courageux et fermes, bien armés, de grand cœur et ayant de bons capitaines, tombât la science des armes et la fleur de la chevalerie » (2). Ce qu'on ne sait pas assez, car c'est à peine si la chose paraîtrait croyable sans la preuve que nous offre encore le champ de bataille (3), c'est

(1) *Convocato magno exercitu nobilium Flandriæ et majorum aliarum villarum flandrensiarum.* (*Corpus chr. Flandr.* t. 1, 381.)

(2) *Corpus chron. Flandr.*, t. 1^{er}, p. 394.

(3) De l'ancienne porte de Courtrai au ruisseau de Groeninghe il y avait à peu près mille mètres. Les Flamands y rangèrent toutes leurs troupes en un seul corps, profond d'environ vingt mètres

qu'avec les auxiliaires venus des bourgs et de la campagne les vainqueurs ne dépassaient guère le nombre de vingt mille à ce combat terrible, où la noblesse française fit des merveilles sans pouvoir jamais enfoncer les phalanges épaisses des plébéiens, qui avaient de quinze à vingt rangs de profondeur. Aussi la victoire de Courtrai ne fut-elle pas seulement un grand fait d'armes, mais encore une véritable révolution. L'Italien Villani, qui avait voyagé en Flandre à cette époque, nous apprend que « ces tisserands, ces foulons et les autres gens de bas métier, étaient appelés jusque-là par les nations étrangères des lapins remplis de beurre (*conigli pieni di burro*); mais qu'après la bataille un Flamand à pied, le *goedendag* à la main, aurait attendu de pied ferme deux cavaliers français » (1). C'en était fait de la supériorité militaire de la noblesse et des grands bourgeois; la force était passée aux petites gens, et l'enthousiasme en fit des héros.

Par malheur, les sources de cet enthousiasme n'étaient pas toutes également pures. C'était la haine qui avait d'abord armé le peuple; le triomphe réveilla chez lui le sentiment du patriotisme avec l'orgueil national, mais sans détruire le vieux levain des haines domestiques. Un comte déjà vieux, d'un caractère chancelant et d'un esprit étroit (Robert de Béthune), n'était pas capable d'effacer dans l'éclat des grandes actions le souvenir des injures mutuelles. L'ignoble conduite des monarques français, qui mêlaient l'artifice à la violence pour dépouiller la Flandre, l'excommunication dont la faiblesse du clergé leur fit une arme, la perturbation jetée dans la vie des peuples par les altérations subites et profondes de la monnaie, tout alors devait concourir à empoisonner les fruits de la victoire populaire.

Après leurs grandes journées, les plébéiens obtinrent divers privilèges, parmi lesquels il faut remarquer celui qui consacra l'égalité entre toutes les classes de la bourgeoisie. « *Tous bourgeois demeurent*

(car c'est la plus grande profondeur qu'on leur voit occuper dans les batailles de cette époque). C'est précisément l'espace que prendraient encore vingt mille hommes, nombre donné par Jean Villani. Plusieurs autres preuves m'ont confirmé l'exactitude de cette évaluation.

(1) *Uno Flamengo a pie, con uno goedendac in mano, havrebbe atteso duo cavalieri franceschi a cavalo.* (GEOR. VILLANI, l. VIII, c. 56.) Le goedendag était un épieu très pesant.

rant dedans l'eskevinage de Bruges, dit une charte de cette époque, soient gens de mestiers ou autres, soient également francs, aussi avant li uns que li autres (1). » A cet acte de réhabilitation se joignirent des mesures politiques destinées à compléter l'indépendance des classes laborieuses; mais nous n'en connaissons qu'une partie. Le point le plus remarquable était la formation d'un échevinat mixte, dont la moitié se composait d'ouvriers (2). A côté de cette conquête des Brugeois vient se placer celle des gens d'Ypres, qui ajoutent à leur conseil cinq capitaines, pour que la ville soit toujours prête à marcher. Le premier aura le commandement général; le second mènera au combat les poorters, le troisième les tisserands, le quatrième les foulons, le cinquième tous les autres métiers. Nous verrons plus loin qu'à Gand aussi de nouvelles combinaisons changèrent le caractère aristocratique de l'échevinat. Les grandes villes réussirent donc à s'organiser dans le sens que désirait le peuple, et la vie communale en devint plus forte. Mais si les obstacles de l'intérieur paraissaient surmontés, ceux du dehors s'accrurent. Les campagnes renfermaient des populations nombreuses, soumises jusqu'alors au régime seigneurial, et qu'une brusque émancipation devait jeter dans l'anarchie. Elles avaient été contenues par la force ou le prestige de la noblesse, de la fortune, de l'habitude; mais après la part qu'elles venaient de prendre à l'affranchissement du pays, il n'y avait plus rien qui leur parût au-dessus d'elles.

Un État, et surtout un État tel que ceux du moyen âge, est un composé de parties diverses qu'unissent des liens nécessaires. Aucune de ces parties ne peut s'étendre ou se transformer brusquement, sans que les autres souffrent ou du choc qu'elles éprouvent ou du déchirement qui s'opère. Mais la marche inégale des idées, de la civilisation, de la richesse ne fait point mûrir en même temps pour les mêmes

(1) J'emprunte cette citation au bel ouvrage de M. KERVYN, sur l'histoire de Flandre, t. II, p. 535.

(2) C'est ce qui résulte de l'article suivant de la loi de 1304: « Si un échevin meurt, les autres choisissent son remplaçant; s'il est des métiers, parmi les métiers; s'il est bourgeois, parmi les bourgeois ». (WARRÖNIC, t. II, p. 131, n° 48.)

institutions les différents groupes et les classes diverses. La féodalité, dont les traces pouvaient déjà s'effacer dans les villes les plus florissantes, était encore le principal lien qui rattachât cet ensemble de seigneuries dont se composaient les royaumes. En construisant trop vite la commune, les plébiens détruisaient l'ordre politique qui régnait encore sur la société. De là les scènes de violence et de confusion qui allaient bientôt succéder aux jours de gloire et donner à l'énergie des masses un emploi souvent funeste.

Dans les cités mêmes, la classe ouvrière se trouvait dans une disposition d'esprit extrêmement dangereuse. Elle éprouvait ce besoin d'agitation qui suit encore longtemps les grandes secousses, et bientôt son caractère moral et religieux parut s'altérer profondément, car la vertu des peuples n'est pas à l'épreuve des entraînements et des passions. En voici un exemple étrange. Guillaume de Saffinghen, frère convers (laïque) de l'abbaye de Ter Does, s'était signalé à Courtrai, où son *goedendag* avait fait merveille. En 1308 une mesure de discipline fit rentrer dans l'intérieur des couvents ces membres laïques qui jusqu'alors avaient été chargés de la culture des biens ruraux, et frère Guillaume, à qui la clôture convenait peu, se prit de querelle avec ses supérieurs, porta un coup terrible à son abbé, tua un des plus anciens moines, et, se réfugiant dans le clocher, y soutint un siège contre les gens du couvent et du village. A cette nouvelle, Jean Breydel, un fils de Pierre De Conink et quatre-vingts hommes de la commune, sortent de Bruges, attaquent et dispersent les assiégeants, et ramènent en triomphe le meurtrier sacrilège qui avait été leur compagnon d'armes (1). L'année suivante, Jean Breydel tua de sa main Gilles de Klercq, qui était le conseiller principal du comte de Flandre et qu'on accusait de lui avoir suggéré des actes destinés à réprimer la liberté populaire. A cette époque, dit le chroniqueur, « les gens des communes dans les villes et dans les campagnes haïssaient tous les nobles et les riches, craignant d'être réduits à la servitude par leur union ».

(1) *Corpus chron. Flandriæ*, t. 1^{er}, p. 430.

Les effets de cette haine se manifestèrent un peu plus tard (1), sous le règne du comte Louis de Nevers. On vit alors les habitants des campagnes dans le Franc de Bruges raser et brûler les demeures des nobles, « parce qu'il n'était pas bon qu'ils eussent au milieu du pays des forteresses qui leur permettraient de tirer plus tard vengeance du peuple ». Dans tout le pays du Franc, les petites gens s'unirent contre les seigneurs, et la ville de Bruges fit la guerre au comte et aux Gantois qui avaient pris son parti. Le caractère de la lutte était sinistre, et tel à peu près que dans les plus mauvais jours de révolutions modernes. « Toi, disait quelquefois la foule à un riche, tu es plus porté pour les seigneurs que pour les petites gens du travail desquels tu vis (2). » C'était un arrêt de mort. Un des capitaines de Bruges, appelé Jacques Beyt, s'était rendu fameux par des cruautés de ce genre et par son impiété. « Je voudrais, disait-il, qu'il n'y eût plus au monde qu'un seul prêtre et qu'il fût suspendu en l'air (au bout d'une corde). » — « Cette peste se prolongea pendant deux ans, ajoute le chroniqueur, et la violence en fut si grande que les hommes étaient las de vivre! »

Ce n'était plus une guerre politique, mais une guerre sociale. Le peuple victorieux détruisait, il n'organisait rien. Un moment les Brugeois nommèrent un *ruwaert* ou protecteur de Flandre (comme on créait des mambours à Liège); c'était Robert de Cassel, prince ambitieux et déloyal, qui avait essayé naguère d'usurper le titre de comte avec l'appui de la France; mais il trahit bientôt les communes qui l'avaient repoussé autrefois et qui n'obéissaient en réalité qu'aux chefs populaires. Ces chefs, entraînés par les passions même qu'ils excitaient, montraient un dévouement fanatique à la cause des petites gens, qui était à leurs yeux celle de la patrie; mais on n'aperçoit derrière leurs vengeances aucune combinaison politique qui pût remplacer le régime seigneurial. Un moment les villes de Gand et

(1) La chronique du frère mineur s'arrête à l'an 1310. Il paraît donc n'avoir pas été témoin des orages qui éclatèrent ensuite, ce qui rend d'autant plus remarquables ses observations sur l'esprit du peuple.

(2) *Chron. comitum Fl.*, p. 188.

de Bruges s'étaient liguées sous prétexte de maintenir la paix publique, et en réalité pour assurer le trône au prince de leur choix (Louis de Crécy). Mais cette alliance passagère ne put se consolider, et la guerre des deux villes prépara la défaite des Brugeois par l'armée de France qui accourut enfin au secours du comte et de la noblesse. La bataille de Cassel, où l'oriflamme triompha (1328), fut le tombeau de cette liberté anarchique qui menaçait de perpétuer la guerre civile.

Là finit l'histoire politique de la commune de Bruges ; mais il y aurait injustice à ne la considérer que dans ses désordres. Après tant de violences punies par des châtimens plus horribles encore (car le comte Louis fut sans pitié), l'organisation communale s'acheva en se régularisant, et la ville se trouva en possession d'une forme de gouvernement admirable. Les deux bourgmestres devinrent les présidents, l'un de l'échevinat, l'autre du conseil. La milice des poorters conserva ses capitaines, celle des métiers passa sous ses gros doyens (*zwaerdekens*). Chaque administration eut ses magistrats, chaque corporation ses chefs, et il sortit des épreuves tumultueuses du XIV^e siècle une cité dont la forme était pleine de sagesse et d'harmonie (1).

Où cesse l'histoire populaire de Bruges, celle de Gand commence ; car la croissance des deux villes n'avait pas suivi la même marche.

Le premier signe de force auquel on reconnaisse l'ancienne importance des métiers de Gand est une émeute ou plutôt une révolte qui avait éclaté dans cette ville en 1164. Les tisserands, les foulons, les poissonniers et les bouchers (c'est-à-dire les quatre métiers principaux) avaient pris alors les armes, et il avait fallu l'intervention armée du comte pour les réduire. Quoique les détails nous manquent sur cette vieille insurrection, elle atteste du moins chez les corporations révoltées, les moyens de se faire craindre. Mais le résultat

(1) La traduction de l'ouvrage allemand de M. Warnkönig complétera bientôt les données que nous possédons sur cette municipalité modèle, le savant traducteur de ce précieux ouvrage pouvant mieux que personne en combler les dernières lacunes.

leur fut défavorable ; car les chartes obtenues peu après par les Gantois sont exclusivement l'œuvre de la haute bourgeoisie, qui ne veut de privilèges que pour l'homme héréditaire (1), c'est-à-dire de possesseur de biens-fonds.

Qu'on ne se figure pourtant pas que cette classe elle-même représentât le principe féodal, comme les lignages du Brabant. Les biens s'acquéraient aussi librement que possible (2), et nul privilège de caste ou de famille n'empêchait le plébéien ou l'étranger de devenir bourgeois héréditaire quand le travail l'avait enrichi. La seule prérogative des plus anciennes races nobles, les *Sersanders*, les *Sersymoens*, les *Borluut* et les *Bette*, avait été, disait-on, d'être d'abord appelées exclusivement à l'échevinat. Mais cette tradition même, qui se rapportait à une époque reculée où le nombre des échevins aurait été de huit, n'a aucun caractère de certitude. Au contraire, la première forme connue de l'administration communale se composait de treize échevins et d'un conseil de jurés (3). Gand avait donc possédé d'abord les mêmes éléments d'organisation populaire que les grandes cités de la Belgique méridionale, et le nom de jurés, que nous n'avons pas aperçu à Bruges, nous indique la vieille origine des institutions à la faveur desquelles la commune avait grandi. Mais ce nom s'efface à partir du XIII^e siècle, et on devait s'y attendre, puisque l'émeute de 1164 avait amené le triomphe des grands bourgeois. En 1225 il existait encore un conseil : en 1230 on ne trouve plus que des échevins ; l'aristocratie marchande avait repris à elle seule toute l'autorité.

C'est sous le nom des XXXIX que l'usage désigna les magistrats gantois de cette époque, représentants des principales familles de la haute bourgeoisie et gardiens zélés de ses intérêts. Ils formaient trois classes de treize membres, dont une chaque année occupait

(1) L'art 1^{er} de la loi sur les *plaids en matière mobilière* porte « qu'un homme ne peut rendre témoignage relativement à une dette sans posséder héréditairement trois fois la même somme (1218) ». Les *bonnes gens de la ville*, dans les chartes de cette époque, sont les *hommes adhérités*.

(2) Tel est le sens de l'art. 49 de la loi de 1192, qui interdit le *retrait lignager*.

(3) Les jurés apparaissent en 1183 dans un acte passé par le comte devant les échevins et devant eux. Les conseillers sont encore nommés en 1225.

l'échevinat, une autre tenait lieu du conseil, et la troisième restait sans fonctions actives. Comme elles alternaient régulièrement entre elles, qu'elles ne rendaient de comptes qu'à elles-mêmes et qu'elles se recrutèrent à leur gré, elles constituaient en quelque sorte un sénat indépendant, sous l'autorité duquel la ville demeura jusqu'à la fin du siècle. La gilde des marchands (*commans gulde*) devint alors si puissante qu'en 1275 la comtesse Marguerite, dans un essai de réorganisation de la commune, crut pouvoir stipuler que tout échevin devrait être membre de cette corporation, comme ceux de Bruges l'étaient de la hanse de Londres. Mais en vain, cette princesse essayait-elle de casser les XXXIX; ils lui contestèrent le droit d'affranchir la commune de leur gouvernement et le roi de France maintint leur privilège. Les petits métiers, qui les craignaient, supportaient le joug avec patience; les tisserands et les foulons, assez forts pour leur inspirer des inquiétudes, avaient été divisés par *voisinage* et placés sous des chefs différents (1280). Cependant l'indignation du peuple, livré sans garanties à une magistrature inamovible, devait renverser à la fin ce pouvoir si fortement appuyé. Chose étrange, ce fut le roi de France qui, pendant l'occupation de la Flandre par ses troupes, consentit à mettre en arbitrage les griefs des métiers et les titres des XXXIX. On vit donc comparaître devant les gens du roi à Lille, d'une part les échevins et les francs-marchands qui les soutenaient, de l'autre la commune qui les accusait de dilapidation et d'abus d'autorité. L'instruction leur fut défavorable, et un arrêt de 1301 créa pour les remplacer deux bancs, l'un de treize échevins, l'autre de treize conseillers, qui devaient être élus chaque année par quatre électeurs du roi et quatre commissaires de la ville. C'était donner gain de cause aux petites gens, et ils se tinrent si bien pour satisfaits, que cet ordre de choses se perpétua depuis.

Cette satisfaction accordée aux ressentiments du peuple explique la facilité avec laquelle les grands bourgeois purent retenir la commune dans le parti du roi quand les plébiens de Bruges se soulevèrent. Il n'y eut donc à la bataille de Courtrai qu'un petit nombre

de Gantois, hardis volontaires qui bravaient la défense des magistrats et le ressentiment du parti qui dominait encore. Mais quand la défaite de l'armée française eut abattu la bannière des lis, la bourgeoisie héréditaire se trouva vaincue du même coup. Les petits, qu'une longue dépendance avait irrités, ne se contentèrent pas d'amoindrir ses privilèges; ils la frappèrent au cœur en lui ôtant son existence politique. La classe des *poorters* fut supprimée, et la ville divisée en trois membres : les tisserands, les métiers ordinaires ou petits métiers et les foulons.

On ne peut préciser ni l'époque ni les détails de cette grande mesure, qui, ramenant toutes les classes au même niveau, donna pour base à la cité l'égalité de droits de tous les habitants. A plusieurs reprises les *poorters* furent reconstitués en corps, et plus d'une fois aussi on les supprima. C'était un corps vivace et dont l'existence se fondait sur l'ordre des sociétés, puisque l'inégalité de richesse met autant et plus d'intervalle entre les hommes que la diversité des professions. Il finit donc par reprendre sa place : mais après avoir combattu pour garder la vie, il n'aspira plus à la domination, et la grande bourgeoisie de Gand ne fut plus que le premier corps du peuple. Aussi les échevins nobles ne prirent-ils jamais depuis ce temps les titres qui pouvaient leur appartenir comme seigneurs ou chevaliers; leur nom n'est pas accompagné des mots de messire et de *heer* : on écrit Simon Borluut, Pierre Sersanders, sans plus de façons que Jean le Tricoteur, Jacques Cassepot.

Dans la forme primitive de ce système plébien d'organisation communale, les treize échevins, tous élus par le peuple, devaient être pris en nombre à peu près égal dans les trois classes, ainsi que les conseillers qui formaient le second banc de l'échevinat : sur treize magistrats, cinq étaient choisis par les tisserands, quatre par les petits métiers et autant par les foulons. Dans les expéditions militaires, chaque membre marchait au combat sous sa propre bannière, et conduit par son doyen électif⁽¹⁾ : mais tous étaient subor-

(1) M. J. DEWINTER a cité, dans son *Discours sur Van Artevelde*, un fragment des comptes de la ville de 1314 où ce point se trouve établi.

donnés aux capitaines de la ville, nommés par l'assemblée des habitants et qui obéissaient eux-mêmes à celui qui obtenait le commandement général (*beleet*). Ainsi l'unité du pouvoir se trouvait combinée avec la liberté des choix. Les comptes de la commune semblaient indiquer qu'en général les tisserands formaient près du tiers de la milice, les foulons environ le cinquième, et les autres métiers un peu moins que la moitié. Quant aux anciens bourgeois héréditaires, ils s'inscrivirent probablement alors dans les diverses corporations ouvrières, soit qu'ils exerçassent une industrie ou que ce fût une affiliation purement nominale; car, nous trouvons plus tard presque toutes les grandes familles réparties dans les métiers (1).

Cette réorganisation de la commune, qui nous offre sans contredit la combinaison politique la plus neuve et la plus forte que le parti populaire eût encore essayée, était en vigueur en 1314, et tout indique qu'elle datait déjà de dix à douze années.

On croirait que cette réorganisation de la cité dans un sens démocratique aurait dû la livrer à la domination des masses : ce fut précisément le contraire qui arriva. Le parti populaire, qui avait le dessus vers 1314, comme l'indiquent les actes de l'époque, fut complètement vaincu un peu plus tard (1326), et la classe héréditaire redevint maîtresse de la ville sous la nouvelle forme de gouvernement comme sous l'ancienne. Or, ce n'est pas en Flandre seulement que nous observons ce résultat inattendu : la même chose arrivait à Liège presque au même moment. En effet, dès que la paix d'Angleur eut statué que tous les membres du conseil appartiendraient aux métiers (1313), les grands parvinrent à se faire élire gouverneurs et représentants des frairies, et il fallut, pour balancer leur influence, écrire dans une série de nouvelles lois que les *petits* formeraient la

(1) Je remarque dans un inventaire des archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille (DIERICKX, *Lois des Gantois*, I, 386) que Waleran de Fauquemont s'étant fait inscrire parmi les *poorters* en 1179, les magistrats lui assignèrent une pension pour l'honneur qu'il avait fait à la bourgeoisie. Ainsi l'usage des affiliations nominales était déjà établi. Mais ces affiliations étaient encore peu nombreuses, à en juger par d'autres actes.

moitié de l'assemblée (1). L'histoire des anciens peuples est pleine d'exemples pareils : chaque fois que le patriciat romain avait désarmé la colère des tribus en leur accordant leur part de droits, elles lui laissaient reprendre la direction de l'État.

Mais à Gand la violence signala le retour de ce parti au pouvoir. C'était pendant les guerres civiles qui précédèrent la bataille de Cassel, et les petites gens étaient portés pour la cause des communes. En 1326, les tisserands furent accusés de conspiration : ils s'entendaient, disait-on, avec les Brugeois contre le comte et la bourgeoisie. Considérés comme traîtres, ils furent pour la plupart bannis de la ville : leur métier perdit son rang, et comme on ne le voit point figurer dans les expéditions des années suivantes, tout porte à croire qu'il avait été désarmé. De là sans doute les profonds ressentiments qui éclatèrent plus tard : l'exil d'une partie de cette grande corporation, la dégradation du reste, était une de ces offenses dont le souvenir se transmet des pères aux fils.

La vengeance ne tarda pas longtemps, et nous en voyons déjà éclater les présages en l'année 1335, à l'occasion d'un simple abus de pouvoir. Un tisserand avait été surpris l'épée à la main par les valets du bailli. Ils allaient confisquer cette arme, quand un autre bourgeois (Guillaume Van Artevelde, cousin de Jacques) s'y opposa en déclarant qu'elle était à lui (2). La foule s'émut et les valets cédèrent. Mais le lendemain ceux qui avaient pris part à la résistance furent emprisonnés. Alors les masses se soulevèrent, on força la prison et les échevins furent assaillis de cris menaçants. Le prince n'osa cette fois soutenir les magistrats, et l'affaire fut étouffée au prix de quelques concessions.

Mais si les concessions pouvaient apaiser des émeutes fortuites, il se présenta bientôt des causes si graves de dissidence entre le peuple et le souverain que de part et d'autre il y allait presque de

(1) Ainsi statuent les paix de Wihogne (1328) et de Vottem (1331), ainsi que la lettre de Saint-Jacques (1343).

(2) M. EDWARD LE GLAY, qui a fait connaître cet épisode curieux, ne dit pas si l'épée était saisie parce qu'elle était portée par un tisserand. Mais je n'hésite pas à le croire d'après les circonstances.

l'existence. Le comte, que l'armée française avait replacé sur le trône en 1326, et dont l'appui du roi faisait encore la principale force contre le pouvoir des villes, était par là même obligé de se jeter entièrement dans les bras de la France, et de la soutenir à son tour dans la guerre qui se préparait entre elle et l'Angleterre. Il ne lui était donc pas possible d'aspirer à l'indépendance politique, ni de maintenir pendant le conflit des deux nations voisines la neutralité qu'eût exigée l'intérêt du pays. Cependant la prospérité des villes et de la classe ouvrière exigeait cette neutralité, qui était le rôle naturel de la Flandre, et qui seule pouvait sauver son commerce et son industrie. Une rupture avec l'Angleterre devait être d'autant plus désastreuse que ce royaume, dont les marchés étaient ouverts aux produits flamands, fournissait presque toute la laine nécessaire à la draperie. Entre les devoirs féodaux du comte et de la noblesse flamande, qui devaient service à la couronne, et les nécessités commerciales des communes que la guerre devait ruiner, une seule transaction semblait possible : c'eût été de séparer la cause du prince, qui pouvait marcher au secours du roi avec ses hommes de fief, de celle du peuple qui serait resté neutre. Mais Louis ne voulut rien retrancher de ses droits comme seigneur du pays, ni de son obéissance comme vassal du monarque. La noblesse fit en général cause commune avec lui : elle eût déserté son drapeau en se séparant du souverain. Mais la souffrance souleva les populations industrielles, et cette fois les armes royales ne devaient plus les écraser, car l'épée de l'Angleterre allait balancer celle de la France.

La voix qui dans cette grande occasion appela aux armes Gand et la Flandre, fut celle de Jacques Van Artevelde, bourgeois héritable, entré dans le métier des brasseurs par son mariage avec une femme dont la famille exerçait cette profession, sage homme, de l'aveu du courtisan Froissart, penseur hardi, rude champion, qui plus d'une fois tira son épée dans l'intérieur de la ville comme au dehors. Les Gantois, réunis au son de la cloche sur la place du Grand Marché, le nommèrent capitaine et lui donnèrent le commandement de la ville (1337). La noblesse se réfugia dans quelques places fortes ;

les cités accueillirent l'armée de la paix et de la commune : le comte ne sut ni combattre ni négocier.

Van Artevelde est un géant porté sur les épaules d'un peuple, et qui de ce peuple fit une armée (1). Remarquons seulement que la juste célébrité de ce grand homme a fait trop souvent attribuer à lui seul la révolution plébéienne à laquelle il prit une si large part. Au point où les choses en étaient venues, son influence personnelle ne fit qu'ajouter à la force d'un parti déjà ancien et dont il continuait l'œuvre. Fils d'un drapier (2), il eut partout les tisserands pour soldats et accomplit avec eux ce qu'ils avaient essayé avant lui. Leur réhabilitation à Gand coïncida avec son élection. Nous les voyons depuis lors reprendre leur rang et leurs armes, et à mesure que l'autorité de Van Artevelde se prolonge et s'étend, l'empire des métiers dans la ville et dans le pays devient plus irrésistible.

Ce n'est donc point l'ascendant fortuit d'un génie audacieux qui vient à cette époque rendre aux métiers et aux corporations leur prépondérance dans la cité : ce n'est point autour d'un seul homme que se groupent les milliers de combattants qui se lèvent à sa voix : c'est la pensée populaire qui poursuit son cours naturel et qui se trouve cette fois favorisée par les circonstances.

En effet, quand nous examinons dans les actes de l'époque l'organisation de la commune gantoise après le triomphe complet de son chef, nous n'apercevons aucune institution nouvelle, aucune mesure qui n'ait des précédents connus, aucune réforme qui ne date de la révolution de 1302. Ce qui est dû à Van Artevelde, c'est le retour à l'esprit de ces institutions qui avaient été faussées par la grande bourgeoisie. Sous lui, les poorters se confondent de nouveau avec les métiers, les tisserands sont remis à la première place et l'assemblée générale des habitants reprend sa souveraineté naturelle. Le

(1) Les lecteurs de la *Bibliothèque Nationale* peuvent consulter sur ses expéditions du Hainaut et de Tournai le deuxième volume de l'*Histoire de Flandre*, par M. GENS, chap. XVII, p. 404.

(2) M. J. DEWINTER en a donné les preuves (ouvrage cité, p. 20). M. Kervyn croit même que c'est au grand Van Artevelde que s'applique quelques notes de fournitures de draps, mentionnées dans les registres de la commune. D'autre part il est bien établi que cette famille, riche et considérée, touchait de tous côtés à la noblesse.

principe communal reçoit son application la plus étendue ; d'une part, tous les échevins sont nommés directement et annuellement par le peuple, de l'autre les commandants militaires peuvent être élus ou cassés par lui à chaque occasion. En outre, les corporations ouvrières jouissent d'une indépendance presque absolue. Elles exercent leur juridiction sur tout ce qui se rattache à elles ; leurs chefs les réunissent, les arment, les conduisent ; nous les verrons bientôt se faire droit par elles-mêmes et mettre leurs piques dans la balance à côté de leurs privilèges.

Quand le temps et l'habitude eurent adouci ce qu'il y avait de rude et de tumultueux dans le jeu de ces institutions plébéiennes, elles se trouvèrent bien moins violentes qu'on ne l'aurait cru d'abord. L'ordre est un besoin de la nature humaine, et le temps y conduit ou y ramène toutes les sociétés. Aussi les Gantois apprirent-ils peu à peu à faire de ces libertés extrêmes un usage plus modéré. Mais dans le principe l'effervescence des esprits, jointe à la nouveauté des choses, était une cause fatale d'agitation. Van Artevelde lui-même eut besoin, pour se maintenir au pouvoir, d'une vigueur extrême et d'une activité incessante, car il jouait sa vie ou sa liberté à chaque orage. Son gouvernement, comme celui des démagogues antiques, était un combat perpétuel, et il faudrait peut-être remonter jusqu'au temps d'Athènes pour trouver dans l'histoire un autre exemple d'une grande cité constituée sur des bases aussi mobiles. Mais l'influence personnelle des grands bourgeois de chaque métier finit sans doute par servir de contre-poids à l'élément plébéien, puisque nous voyons cet ordre de choses maintenu dans la suite, non sans danger, il est vrai, mais aussi non sans gloire.

Restait l'organisation du pays, et c'était là que la difficulté se trouvait la plus grave. Nous avons déjà dit que les anciennes châtelainies de Flandre voyaient marcher sous leur bannière les milices des cantons environnants. Les cités s'emparèrent dans la suite du commandement qu'avaient eu les châtelains, par une simple conséquence du vieux système de la levée en masse des populations dans chaque district pour la défense du pays. Pour donner plus d'unité

à ce commandement militaire, il ne fallait que subordonner les villes entre elles, et ce fut là que tendirent les efforts de Van Artevelde et de son parti. Ils voulurent abaisser les communes du second ordre au niveau des plus petites, afin de concentrer la puissance réelle dans les trois cités principales, dont toutes les autres auraient suivi le drapeau : c'étaient Gand, Bruges et Ypres. Ainsi auraient été appliquées au gouvernement plébéien les anciennes lois organiques de la Flandre féodale ; les magistrats, élus par les petites gens, se trouvaient substitués aux officiers du seigneur, et le vieux comté se transformait pour ainsi dire en république fédérale. Rien n'indique pourtant qu'il entrât dans la pensée du capitaine gantois d'anéantir la souveraineté du prince ; mais elle se serait trouvée contenue dans tous les cas par la puissance communale élevée au même niveau.

On peut résumer en deux mots le système auquel conduisait ce démembrement de la domination princière : c'était une fédération de démocraties, telle qu'on en trouve quelques-unes dans les vieux pays germaniques. Mais la Flandre n'offrait pas seulement des cantons agricoles, dont les besoins simples pussent être confiés à une souveraineté locale : ses villes de commerce et d'industrie, où s'agitaient des intérêts puissants, divers, et souvent rivaux, renfermaient des populations aussi difficiles à satisfaire qu'à contenir. Il était donc plus nécessaire là que partout ailleurs de placer au-dessus de chaque fraction de l'État un pouvoir général qui empêchât toute lutte, tout déchirement. C'est ce qui manquait en l'absence du comte. Aussi les obstacles que devait présenter la mise en pratique d'un gouvernement aussi divisé ne tardèrent-ils pas à se manifester de toutes parts. Pendant que Van Artevelde travaillait à établir l'union entre les villes et la subordination des petites aux grandes, tâche plus rude qu'on ne semblait l'avoir prévu, ces populations souveraines, qui avaient acquis le droit d'élire leurs magistrats et ceux du pays, tombaient dans les divisions que rendait inévitables la diversité de leurs intérêts. Les grandes communes firent la guerre aux petites, et les forts aux faibles, pour étouffer la concurrence industrielle. Les drapiers d'Ypres attaquèrent ceux de Poperinghe ; Gand ferma

les ateliers de Termonde. Bientôt la division s'étendit aux divers ouvriers de la même industrie, et les tisserands trouvèrent des ennemis acharnés dans les foulons. Les échevins et Van Artevelde lui-même n'étaient plus assez forts pour que leur intervention pût calmer les masses. Tandis qu'ils envoyaient dans les localités voisines des députations chargées d'y réconcilier les professions ennemies, ils se voyaient débordés à Gand même par les partis furieux, et le 2 mai 1345, les deux métiers des foulons et des tisserands se livrèrent bataille sur la place publique. Quelques récits placent Van Artevelde parmi les combattants; d'autres laissent croire qu'il borna ses efforts à les séparer; mais tous reconnaissent que rien ne put contenir les deux corporations rivales, que leurs doyens conduisirent à la mêlée sous leurs vieilles bannières fraternelles. Une partie des foulons périt et le reste semble avoir été désarmé après la bataille; mais les haines civiles survivirent aux défaites, et nous verrons plus tard les tisserands écrasés à leur tour.

Jacques Van Artevelde semble avoir compris alors qu'il fallait un pouvoir moins précaire que celui des élus des métiers pour contenir des masses encore incapables de se diriger elles-mêmes et de s'arrêter au bord du précipice. Il fit des efforts pour rendre à la Flandre un souverain, et négocia dans ce but avec le comte Louis, dont il avait toujours voulu borner mais non détruire l'autorité légitime.

Rebuté par la défiance et les hésitations de ce prince, il tourna les yeux vers le roi d'Angleterre, dont le fils aurait pu devenir pour les Flamands un seigneur plus redoutable. Mais, au premier soupçon de son dessein, les tisserands l'accusèrent de perfidie, et il fut massacré par quelques-uns d'entre eux. Les chroniqueurs contemporains ont imputé ce meurtre au parti du comte; mais le doyen Gérard Denys, chef des meurtriers, fut aussitôt chargé du commandement de la commune, et se montra l'adversaire le plus opiniâtre de la restauration. Il faut donc admettre, avec le judicieux de Meyer, que c'était l'esprit de faction qui avait animé l'assassin. Sans doute Van Artevelde, après avoir donné aux métiers une prépondérance excès-

sive, s'était trouvé dépassé par des chefs plus violents qui, dans leur passion aveugle, avaient pris pour un acte de trahison ses efforts pour rétablir l'ordre.

Sa mort acheva de détruire la partie la plus vaste et la plus hardie de son œuvre, celle qui transformait le comté en association de communes. Mais, dans le cercle de la cité, l'organisation à laquelle il avait concouru se maintint et demeura stable. C'était là, comme nous l'avons déjà vu, le seul terrain propice à la puissance des corporations. Elle s'y perpétua, moins par le concours des circonstances que par sa force intrinsèque, car la fortune et la sagesse manquèrent aux chefs suivants. La domination des tisserands et des foulons, qui semblent s'être encore associés dans leurs haines politiques, se prolongea pendant quelques années, et les dissensions ne firent qu'augmenter. Qui aurait pu croire alors, s'écrie un auteur du temps, que ce peuple devait un jour rentrer en lui-même, « ces Flamands rebelles et sans raison, voulant tantôt une chose et tantôt une autre, toujours prêt à prendre les armes, n'obéissant qu'à leurs élus, et autant qu'il leur plaisait, troublant le monde, indifférents à l'excommunication et ne craignant pour ainsi dire personne (1) ? » Mais la désunion et la lassitude affaiblirent rapidement le parti populaire. Les petites villes ne demandaient qu'à se soumettre au souverain, et la plupart des métiers finirent par exprimer le même vœu. Les tisserands de Gand, successivement abandonnés par les bouchers, les poissonniers et divers autres états, puis enfin par les foulons, se rendirent les derniers. Mais leurs chefs les plus opiniâtres avaient dit hautement qu'ils ne voulaient d'autre cimetièrre que le marché du Vendredi, et ce fut là qu'ils périrent en effet, les armes à la main (le 13 janvier 1349). Gérard Denys fut au nombre des victimes de cette journée.

Après tant de désastres et la ruine apparente du métier le plus remuant, on s'étonne presque de voir les Gantois retrouver encore du sang et des forces pour les guerres de la génération suivante.

(1) ÆGIDIUS LI MUISIS. (*Corp. chron. Flandr.*, t. II p. 289.)

Mais tel devait être l'effet des institutions qui donnaient aux métiers, et en particulier aux tisserands, une influence si remarquable sur les destinées de la commune. Ces masses si fortement organisées, qui se mettaient en mouvement comme un seul homme, n'étaient pas moins indomptables qu'indestructibles. On a vu (au commencement de ce chapitre) qu'elles se redressèrent aussi hardies en face des princes bourguignons que des comtes flamands. Elles furent les gardiennes parfois téméraires, mais toujours vaillantes, de la liberté du pays, et l'on peut s'en rapporter sur ce point au jugement toujours sûr de Philippe de Comines. Ce profond politique, initié aux secrets des maîtres qu'il avait servis, se demande quel est l'adversaire dont la résistance opiniâtre retient dans ses bornes légitimes la puissance de la maison de Bourgogne, et il répond par un seul mot : c'est Gand ! (1).

(1) Voyez l'analyse de ce passage dans le premier volume de l'*Histoire de la littérature française*, chap. VI. p. 420.

MOKE

MŒURS

USAGES, FÊTES ET SOLENNITÉS

DES

BELGES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE & C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46